

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Chefs d'établissements, cadre de santé, équipe de direction, personnel administratif

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

METHODES

Atelier de formation construit dans un esprit pragmatique, où l'action domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises en situation alternent entre les cas « réalistes » et les cas « décalés » pour permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et d'intégrer les outils et les meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et évolutive, suivant « brique sur brique » ce qui a été acquis précédemment pour un apprentissage exponentiel, renforcé et complet.

INGENIERIE

PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membres du comité scientifique
Cofordis

La responsabilité des établissements de santé publics

Objectifs de la formation

Appréhender les règles juridiques qui régissent le fonctionnement des établissements de santé public.

Appréhender et pouvoir faire face aux différents contentieux dont peut faire face un établissement de santé public.



Programme – réf. : P.SA.REETSAPP

- **Module 1: Le régime de responsabilité, de la faute au risque. L'évolution de la notion de faute au travers de la jurisprudence**
- **Module 2: La responsabilité relative à l'acte de soins**
 - ✓ La distinction entre les différents types de fautes techniques : erreur de diagnostic, choix thérapeutique, délivrance traitements, faute d'humanisme
- **Module 3: La responsabilité liée au fonctionnement de l'établissement**
 - ✓ Défaut d'organisation
 - ✓ Défaut de prestation
 - ✓ Défaut d'information
- **Module 4: La responsabilité liée aux défauts des produits de santé**
- **Module 5: Présentation et explication des droits et des devoirs qui incombent aux patients**
- **Module 6: Retour et analyse sur les situations contentieuses rencontrées par la structure de soin**